



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°100
Septembre 2016



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Une marque... de confiance

Il y a un an, les parcs nationaux français créaient leur propre marque, dénommée « *Esprit parc national* ». Il s'agit assurément d'un joli coup de communication. Mais que se cache-t-il au juste derrière cette démarche ?

L'idée est de développer une identité, pas seulement visuelle, à laquelle les habitants dans et autour des parcs adhèrent et au moyen de laquelle ils singularisent les produits locaux. La marque *Esprit parc national* met donc en valeur des activités, des lieux et des produits imaginés, fabriqués, commercialisés par les habitants qui soutiennent la conservation des parcs, localement.

Certes, les parcs nationaux sont des lieux créés pour la conservation de la biodiversité, mais ils sont aussi des espaces de vie pour les populations et à ce titre doivent valoriser les activités compatibles avec le respect de la nature et participer à la sauvegarde du patrimoine culturel. En créant cette marque, les parcs démontrent qu'ils peuvent aussi se mobiliser autour d'une ambition partagée avec les acteurs économiques locaux pour valoriser leurs produits ou leurs activités. Cette marque doit être pour le consommateur un signe de qualité, d'originalité, d'authenticité qui suscite la confiance et le soutien à la philosophie des parcs. L'achat devient presque un acte militant qui vise à renforcer la cohésion du territoire et l'aide à faire face à ses multiples défis.

Une grande diversité de produits et d'activités est concernée : les hébergements touristiques, les activités menées dans la nature



comme la randonnée, l'artisanat basé sur les matières premières du cru, l'élevage local, ses races régionales et ses produits spécialisés, le miel ou autres produits sauvages récoltés dans ou près du parc, l'agriculture biologique... tous bénéficiant des savoir-faire locaux. La marque reconnaît des produits typiques, ancrés localement et elle démontre que la nature est non seulement une alliée pour produire mais aussi elle-même un produit des pratiques vertueuses que le parc défend. Au-delà des consommables sur lesquels elle repose, la marque installe un nouvel état d'esprit entre les différents acteurs, plus positif, plus inclusif, plus solidaire car elle crée une dépendance entre eux et la qualité de l'ensemble devient tributaire de la qualité de chacun. Artisans, agriculteurs, apiculteurs, éleveurs, guides, hôteliers... tous s'engagent à promouvoir la marque et ainsi témoigner de leur passion pour le territoire sur lequel ils vivent, mais aussi de leur culture professionnelle et de leur connaissance de ce lieu unique et de ces savoir-faire précieux.

Les parcs régionaux, conçus plutôt comme des réserves de biosphère (voir NAPA n°97) ont eux aussi leur marque, sur le même principe et avec des objectifs proches qui visent le développement durable local sur les trois axes, social, environnemental et économique



Après un mois passé dans le parc national des Cévennes, je reviens comme toujours impressionné par la capacité des gens qui aiment

vraiment ce territoire à le construire, le défendre et le promouvoir. Il y a chez eux une passion, une culture, un savoir-faire qu'on peut qualifier d'amour pour ce lieu, sa nature, son image et son histoire

Une telle ambition est-elle irréaliste pour les parcs africains ? Je ne crois pas. Ce n'est que question d'organisation, de bonne volonté et d'une étincelle pour allumer la mèche. Il n'y a pas de parc qui n'ait sa culture, ses amis, ses spécificités, ses valeurs, ses forces, ses ambitions... et il y a déjà des initiatives en ce sens, de ci-delà sur le continent.

Une telle démarche a une vertu suprême : elle crée de la bonne gouvernance en engageant tous les acteurs à travailler ensemble et à se faire confiance. Et comme on l'a souvent dit dans la NAPA, c'est de bonne gouvernance que les parcs ont surtout besoin...

Le papaco, c'est aussi sur :



Twitter = @Papaco_IUCN
(https://twitter.com/Papaco_IUCN)

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)

RAPPEL : les principales actions organisées par le PAPACO au prochain congrès mondial de la Conservation à Hawaï (septembre 2016)

Toutes ces activités se tiendront en français.

10943 - Vendredi 2 Septembre de 11h00 à 13h00
CONSERVATION CAMPUS - Les formations en ligne sur la gestion et la gouvernance des aires protégées – une revue d'ensemble Avec l'Université d'Oxford (Jocelyne HUGHES)

9750 - Samedi 3 Septembre de 14h30 à 16h30
Café des connaissances – Mutualisation des services des fonds fiduciaires pour la conservation – revue des options et discussions

10607 - Dimanche 4 Septembre 8h30 – 13h00
CONSERVATION CAMPUS - la gouvernance des aires protégées – MOOC-GAP – cours interactif en utilisant la plateforme du MOOC

9764 - Dimanche 4 septembre – 14h30 à 16h30
Café des connaissances – La Liste Verte des aires protégées en Afrique – processus en cours – perspectives – extension

10606 - Lundi 5 septembre de 8h30 à 13h00
CONSERVATION CAMPUS - la gestion des aires protégées – MOOC-GAP – cours interactif en utilisant la plateforme du MOOC

10482 - Lundi 05 Septembre de 14h00 à 14h30
Poster - Instruments innovants pour le financement des aires protégées : la Fondation des Savanes Ouest Africaines au Bénin

9751 - Lundi 5 Septembre 14h30 – 16h30
Café des connaissances – Formations pour la gestion des AP en Afrique au 21^{ème} siècle – revue globale et discussion des options



Nouvelle session du MOOC sur la gestion des aires protégées à partir du 1^{er} octobre 2016

Notre **MOOC** (formation à distance) **GAP** est en ligne sur Coursera. Rejoignez les **6000+ participants** qui ont suivi la formation, échangent sur le **forum** et au sein du groupe **Facebook** (2200+ inscrits) sur la **gouvernance** et la **gestion des aires protégées** en Afrique. Le cours est **gratuit** et se déroule en **7 modules** étalés sur 3 mois, entre octobre et décembre. Vous pouvez suivre le MOOC **à votre rythme** une fois inscrits.

Vous trouverez le lien **pour vous inscrire** sur **www.papaco.org**, à la **page formation**

Rejoignez le **groupe facebook** sur :
<https://www.facebook.com/groups/167668443583415/>



Apiculture en Afrique de l'Ouest : les acteurs locaux partagent leurs expériences sur les bonnes pratiques afin de booster la filière

Par Arsène Sanon, UICN-PACO
Direction 2 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Plusieurs projets incluant des activités de développement apicole sont financés par le Programme de Petites Initiatives (PPI) du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Cela est notamment dû à la capacité de cette filière à générer des revenus financiers additionnels au profit des communautés, la rendant par conséquent susceptible de réduire la pression anthropique (coupe abusive du bois, feux de brousse incontrôlés, etc.) pesant sur les ressources forestières. L'apiculture pourrait donc constituer un des moyens possibles de valorisation (économique) des zones tampons ou périphériques des aires de conservation, car elle est en mesure de contribuer à la réduction des empiétements sur ces domaines dédiés à la conservation de la biodiversité. De plus, grâce à la pollinisation des abeilles, l'apiculture connaît un regain d'intérêt pour sa capacité à améliorer la productivité des plantes, notamment celles cultivées, et d'avoir un impact positif sur la sécurité alimentaire.



Les ruchers disposés dans les terroirs villageois

Au vu des résultats actuellement atteints par ces projets apicoles (bas niveau de colonisation des ruches, faible maîtrise par les apiculteurs des aspects techniques de la filière, etc.) et qui sont pour la plupart largement en deçà des objectifs avancés (en termes de production de miel et d'autres produits de la ruche et par conséquent de revenus générés), il s'est avéré nécessaire de mener une étude diagnostique de la filière afin d'identifier les obstacles majeurs entravant à

l'optimisation de la filière, et de proposer des alternatives et/ou solutions susceptibles de booster la productivité des ruchers.



Démonstration de récolte du miel

Afin d'augmenter les chances d'appropriation des recommandations de l'étude, il a paru judicieux de faire participer les promoteurs de projets apicoles à l'identification des entraves à la productivité apicole. Puis, sur la base d'expériences se déroulant avec plus de succès sur d'autres sites, les participants à l'étude proposeraient des alternatives aux obstacles ainsi identifiés. C'est dans ce cadre qu'un voyage d'échange d'expériences dit « Caravane de l'apiculture » a été organisé du 17 novembre au 3 décembre 2015, et a regroupé six représentants d'ONG (AFAUDEB du Burkina Faso, AE2D et ADT du Togo, Northcode du Ghana, N'Tabet Apicole de la Côte d'Ivoire et Nébédjay du Sénégal) implémentant des projets apicoles soutenus par le PPI. Un technicien apicole démontrant une large expérience dans le domaine de l'apiculture et travaillant au Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS) du Burkina Faso a été recruté pour apporter son expertise durant l'analyse des contextes de mise en œuvre de l'apiculture et la phase de proposition d'alternatives.

Ainsi, au cours de cette vingtaine de jours, 16 sites d'ONG ont été visités au Burkina Faso, au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire. En présence des groupements d'apiculteurs bénéficiaires finaux des projets et des techniciens apiculteurs issus des ONG appuyant ces groupements, les conditions de mise en œuvre des activités apicoles (conditions environnementales des ruchers, nombre et types de ruches, niveau et qualité de l'entretien et du suivi des ruches et des ruchers, capacités techniques des apiculteurs dans le domaine, niveau actuel de production des ruchers, niveau de transformation des produits récoltés, capacité d'écoulement des produits apicoles, lien entre apiculture et conservation des ressources

naturelles, etc.) ont été analysées au niveau de chacun de ces sites. Par la suite, des échanges d'expériences entre participants sur les bonnes pratiques apicoles ont permis de proposer des alternatives par site en vue de lever les obstacles majeurs identifiés.

Les principaux enseignements suivants peuvent être retenus de la caravane :

- **L'existence d'une demande en produits apicoles**

Une demande persistante de produits apicoles (miel essentiellement) semble exister localement et même au niveau national et international. Cette situation est d'autant plus une opportunité que dans certaines régions, le miel a acquis de la valeur économique, certainement en raison de nouveaux usages (en cosmétique notamment). Cependant, il est regrettable de constater que les niveaux de production actuels sont loin de satisfaire la demande.



Unité de transformation du miel

- **Des conditions environnementales relativement favorables à la pratique de l'apiculture**

Les analyses des contextes environnementaux visités indiquent que ceux-ci se prêtent globalement bien à la pratique de l'apiculture avec, entre autres, une relative bonne diversité de plantes mellifères (même si des reboisements d'enrichissement pourraient être encouragés au niveau de certains sites afin de pleinement optimiser la productivité des ruchers).

Cependant, il a semblé encore tôt pour les apiculteurs d'établir un lien direct entre l'apiculture et la préservation des ressources forestières, la plupart d'entre eux pratiquant cette activité depuis peu de temps seulement.

- **Potentielle rentabilité économique de la filière**

La plupart des membres des groupements d'apiculteurs interviewés trouvent l'apiculture particulièrement compétitive en termes de génération de revenus (en effet, l'apiculture a été majoritairement classée en première position dans le classement des activités commerciales générant le plus de revenus) malgré de faibles niveaux de production et de rentabilité atteints à ce stade. Les raisons avancées concernent notamment la facilité d'écoulement du miel, la possibilité de réaliser plusieurs récoltes dans l'année, un ratio investissement financier et personnel/revenus générés relativement intéressant, etc.



- **Professionnalisation nécessaire de la filière**

Il semble cependant nécessaire de repenser la démarche des ONG offrant un appui aux communautés locales : elles les dotent actuellement de ruches sans pour autant s'assurer de la volonté réelle des communautés de développer une activité économique au vu des exigences (travail supplémentaire, niveau de technicité en apiculture, conflits d'intérêt avec d'autres activités, etc.) que peut en effet requérir le métier d'apiculteur. Sans cet investissement supplémentaire, il sera difficile d'optimiser la productivité des ruchers.

Aussi, il est impératif que les activités apicoles soient menées dans le cadre d'un calendrier précisant les périodes propices aux activités apicoles majeures (essaimage, récolte, etc.), ce qui permettrait d'en optimiser les potentialités. Cela suppose que chaque apiculteur soit doté d'un calendrier apicole et à l'établissement duquel il aura véritablement contribué. Par ailleurs, les

apiculteurs doivent être formés et encouragés à l'appropriation des bonnes pratiques d'apiculture.

- **Présence sur le terrain de quelques initiatives pilotes « d'entreprises apicoles »**

Il est intéressant et important de noter la présence sur le terrain d'initiatives « d'entreprises apicoles » qui fonctionnent relativement bien et affichent des résultats plutôt encourageants (en termes de quantités de produits apicoles récoltés et commercialisés, chiffres d'affaires réalisés, etc.) et surtout, qui émanent de projets personnels n'ayant pas forcément bénéficié d'appuis extérieurs. Mieux, le fait que ces entrepreneurs gèrent leur activité comme un véritable « business » est un réel motif de satisfaction dans le débat sur la contribution de l'apiculture à la diversification des sources de revenus au niveau des ménages pratiquant cette activité.

En conclusion, il faut relever que malgré un environnement favorable au développement de l'apiculture, des mauvaises pratiques persistent à différents niveaux de la chaîne de valeur, mais surtout que l'activité est menée avec un faible niveau de professionnalisme empêchant de tirer pleinement profit des potentialités. En outre, les bénéfices environnementaux en termes de meilleure conservation des ressources naturelles paraissent encore mitigés. En revanche, une mise en œuvre effective des recommandations faites par site devrait aider à améliorer les conditions de mise en œuvre de l'apiculture et par conséquent, booster les productions apicoles et les bénéfices à en tirer.

Le rapport complet de la caravane de l'apiculture peut être consulté auprès de :

Arsène Sanon (arsene.sanon@iucn.org)

et le film documentaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=KaYbp6Xifjc>

Assurer la relève pour garantir un environnement mieux protégé dans l'avenir

*Par Cosme Kpadonou, parc national de la Pendjari
Direction 2 de la feuille de Route pour les AP d'Afrique*

Au nombre des menaces qui pèsent sur la gestion de l'environnement en général et les aires protégées en particulier, figure la gouvernance et plus précisément la gestion des ressources humaines. Perceptible dans ces manifestations, la

mauvaise gestion des ressources humaines est rarement citée comme menace essentielle, bien que ses répercussions sur la gestion des ressources naturelles soient évidentes. L'Homme ayant une influence avérée sur le fonctionnement écologique de notre planète, je m'associe à la pensée de l'un des éminents dirigeants du Bénin pour dire « il n'y a de ressources que d'Hommes ». Tenter de disposer de ressources humaines bien formées, compétentes, motivées et conscientes des enjeux vitaux est donc un facteur majeur d'objectivité et de durabilité de toute entreprise.



Dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari, ce principe est de plus en plus compris et sa mise en application se traduit par la diversification des acteurs impliqués dans la gestion de cette réserve. Ainsi, la formation d'une relève de qualité est l'un des points clés de gestion de la Pendjari et à cet effet, diverses actions sont menées avec les parties prenantes (populations riveraines, ONG, acteurs socio-économiques, décideurs et apprenants à divers niveaux, etc.) pour renforcer les capacités en vue de promouvoir l'intérêt pour la préservation de l'environnement dans les prises de décision.

Ainsi, la Direction du Parc National de la Pendjari et l'ONG Jura Afrique travaillent à mener des interventions concertées pour la protection durable de l'environnement en général et de la Réserve en particulier. La dernière action en date est celle du jeu concours du meilleur poème/affiche de sensibilisation sur l'environnement, au profit des écoliers et élèves des communes environnantes de la réserve. Pour l'ONG Jura Afrique, cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet de promotion de la bonne gouvernance environnementale dans les écoles de Tanguiéta et de Boucoumbé. L'objectif de ce jeu concours est de susciter l'intérêt des écoliers et

des jeunes sur l'état de dégradation des ressources naturelles dans leurs localités et de les engager à leur préservation.

A l'issu du processus de sélection qui s'est déroulé dans la période de mai-juin 2016, les dix meilleurs candidats ont été fait ambassadeurs de la protection de l'environnement (*voir photos*).

Le jury intercommunal mis sur pied à cet effet, composé de conseillers pédagogiques, de directeurs d'école et d'instituteurs, a été séduit par la simplicité, l'originalité et la pertinence des messages produits par les différents candidats, preuve que ces derniers ont une perception claire des menaces qui pèsent sur l'environnement. En guise de motivation pour leur engagement dans la nouvelle mission qui est la leur, une visite touristique dans la Réserve de la Pendjari a été organisée à leur intention le 6 juillet 2016, en plus des nombreux cadeaux dont ils ont été gratifiés. La Direction du Parc et Jura Afrique ont profité de cette occasion pour lancer une fois de plus un appel aux écoliers, élèves, étudiants, ainsi que tous les usagers de l'environnement et les visiteurs de la Réserve de Biosphère de la Pendjari, pour œuvrer à la préservation des ressources naturelles autour dans leurs localités respectives.



La perspective après l'organisation de ce jeu concours est de suivre les ambassadeurs à travers un programme d'apprentissage qui leur permettra de mieux s'outiller pour la promotion de l'environnement. C'est le lieu de remercier tous les partenaires financiers qui ont accompagné la réalisation de cette initiative mais également les membres du jury, l'équipe technique de l'ONG Jura Afrique, la Directrice de l'Ecole Primaire Catholique du Père Chazal et tous les enseignants qui ont compris la pertinence de cette activité, en y apportant leur soutien sans ménagement.

Pressions physiques et anthropiques et risques de disparition de la forêt classée de Koutal (Kaolack, Sénégal).

Par Babacar FAYE, professeur d'Histoire et de Géographie, Sénégal

Direction 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

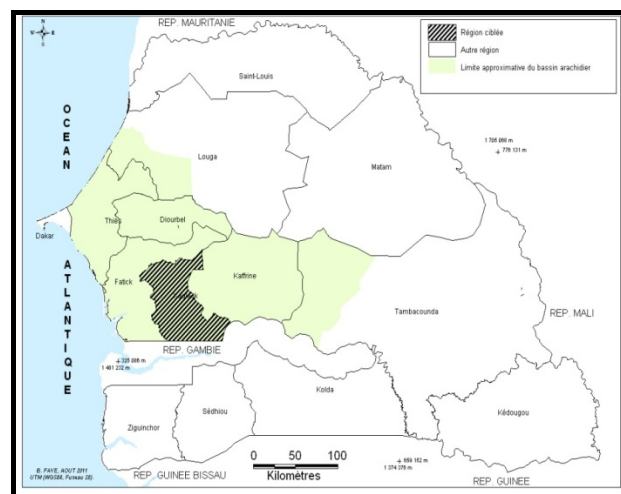
Problématique

Depuis des décennies, la dégradation du couvert végétal au Sénégal est devenue une réalité incontestable. Le processus, plus visible dans les régions du bassin arachidier, résulte de la combinaison de plusieurs facteurs avec certaines conséquences sur le foncier et les ressources végétales. A l'évidence, avec la croissance démographique, la baisse pluviométrique et celle des rendements agricoles, la pression s'accroît sur les forêts. La situation fait que les populations riveraines exercent une forte pression sur les forêts classées, en particulier sur celle de Koutal. Située à proximité de la ville de Kaolack et d'une vingtaine de villages, la forêt classée de Koutal affiche un changement régressif qui échappe à la vigilance des autorités forestières locales et de ces riverains.

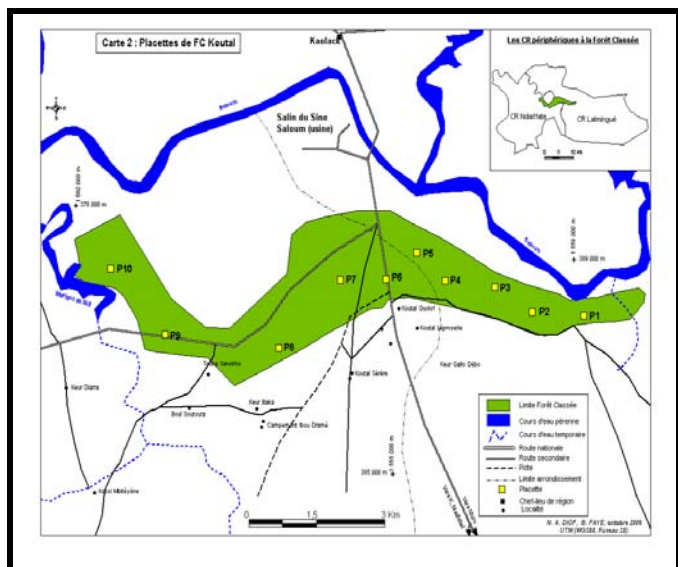
Objectif de l'étude : étant donné la nature de l'évolution du milieu depuis un certain temps, nous avons jugé nécessaire d'étudier les menaces qui pèsent dans cet espace géographique où la relation entre l'espace forestier et les espaces anthropiques est en constante mutation.

Présentation de la zone d'étude

Classée par décret en 1936 et agrandie en 1950, cette réserve, située sur la rive gauche du fleuve Saloum, en bordure immédiate du tanne (sol salé) de Kaolack, a une superficie d'environ 1590 ha. Elle a été aménagée pour l'exploitation du charbon.



Le Sine Saloum



La zone d'étude

Située entre les terrains de culture et le fleuve, elle a également joué un rôle dans la fixation des sols. En raison de la proximité de Kaolack, on pouvait espérer qu'un revenu appréciable pourrait être tiré de cette zone en même temps que le maintien et l'amélioration de l'état boisé du lieu (Dossier de classement). Depuis son classement, l'espace a subi des modifications du fait des facteurs naturels et anthropiques. Au fil du temps, l'administration a changé, avec l'arrivée des autorités postcoloniales, sous la houlette de la Direction des Eaux et Forêts. Cette mutation constitue un aspect déterminant du fait de la différence des pratiques de ces administrations.



Matériaux et méthodes utilisés

Pour la réalisation de cette étude, plusieurs matériaux ont été utilisés parmi lesquels un GPS, un décimètre, des logiciels (Sphinx et Map Info), des questionnaires... Les enquêtes auprès des acteurs, les entretiens avec les personnes ressources, la recherche documentaire, les levés

GPS et l'inventaire floristique sont les moyens principaux de recherche diagnostique de ce travail.

Résultats

Plusieurs facteurs influent sur cet espace d'une importance avérée.

L'avancée de la salinité à travers les « tanne » : la forêt classée de Koutal est en connexion avec le fleuve Saloum. Cette proximité produit des espaces salés ou « tanne » sur la périphérie. La proximité du Saloum exerce aussi une influence très importante du fait des marais salants où le taux de salinité varie entre 90 à 110‰. La partie Nord de la FC Koutal, bordée par le fleuve Saloum, a reculé en direction du Sud au moins de plus de 500m. La salinité a éliminé une partie de la végétation laissant sur place un « tanne » nu, à sol fin et tendre en surface.

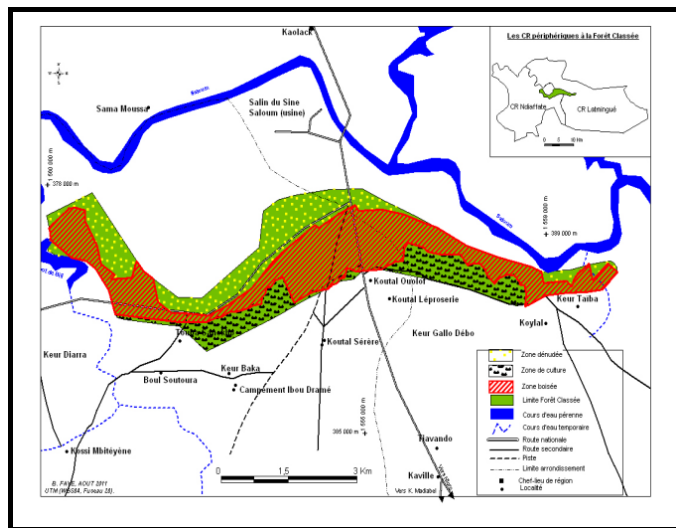


La dynamique végétale : l'étude de la dynamique végétale confirme la perte de diversité de la FC Koutal. En s'appuyant sur les travaux d'auteurs et sur nos travaux personnels, la dégradation affecte beaucoup plus la productivité que la diversité floristique. Les individus n'ont pas eu le temps de se reproduire, car très convoités par les charbonniers, tradi-praticiens et les éleveurs. La pression sur les ressources végétales est ressentie dans cette forêt, avec beaucoup d'espaces vides amplifiés par un défrichement en cours.

L'exploitation forestière : l'exploitation forestière a toujours été une activité très marquée dans la zone. Les populations riveraines utilisent le bois, et l'espace forestier constitue le principal lieu de prélèvement. L'exploitation charbonnière et la commercialisation du bois sont interdites mais elles ont pris de l'ampleur ces derniers temps. La majorité des grands arbres a été coupée, carbonisée, ou commercialisée.

L'avancée du front agricole : le déficit pluviométrique de ces dernières décennies se répercute sur la production agricole avec la réduction des rendements. Ainsi, chaque année, les paysans défrichent de nouveaux champs dans la forêt en espérant de bons rendements. En plus, la zone reçoit un nombre important de migrants agricoles. Plus de 60% de la population des trois villages les plus proches de la FC ne sont pas originaires de la zone. Les demandes de terres se multiplient et la spéculation foncière constitue le résultat de cette tendance. La pression s'exerce même à l'intérieur de la forêt classée avec la mise en place de contrats de culture qui renforcent sa dégradation.

Les contrats de culture : depuis quelques années, l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts, en collaboration avec les populations locales, octroie des terres de culture sous la forme de « contrat de culture » dans de la forêt classée de Koutal dans l'optique de la restaurer. La réalité est toute autre, car pour plusieurs raisons, ces contrats sont en contradiction avec les textes du code forestier : la surface occupée n'est pas clairement définie par les forestiers, le périmètre s'agrandit d'année en année ce qui provoque une augmentation des espaces de culture réduisant ainsi l'espace forestier au profit de l'exploitation agricole, les bénéficiaires violent les accords prétextant qu'ils n'ont pas d'espaces de culture et qu'il s'agit là de l'unique moyen d'en obtenir, la durée de mise en culture reste indéterminée pour ces agriculteurs...



Limite actuelle du boisement

Conclusion

L'évolution de l'habitat et des espaces de culture est très significative dans la dynamique de la FC de Koutal. Cela se répercute aussi bien sur les forêts communautaires que sur la FC, provoquant à la

fois son occupation légale et abusive. Toutes ces transformations se sont produites pour l'essentiel par le biais de l'homme pour ses besoins agricoles et résidentiels. La progression des établissements humains et de leurs zones d'exploitation illustre bien la pression sur les ressources forestières et foncières au niveau de la FC de Koutal. Les conséquences de ces pressions sont diverses et variées et finissent par menacer l'existence de cet espace.

La prise en compte des besoins sociaux nous amène à comprendre la nécessité d'étudier ces paramètres avant qu'ils n'arrivent au déclassement de la FC de Koutal. Il devient urgent de concilier les besoins sociaux des populations notamment sur le plan foncier et la conservation de la FC pour éviter une prise d'une décision précoce en faveur des premiers au détriment de la seconde. La réflexion devient indispensable pour la prise de décisions adéquate allant le sens d'une résolution des problèmes sociaux des acteurs. Cela permettra d'appréhender le problème foncier sans pour autant compromettre la conservation de la FC qui joue un grand rôle dans ce milieu.

Conflits Hommes/Eléphants autour du parc national de Waza (PNW) : ampleur et enjeux

*Par Thomas Bacha, UICN-PACO
Direction 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique*

Le projet de conservation des éléphants du PNW vise à contribuer à la coexistence pacifique et harmonieuse entre humains et éléphants autour des AP et des zones de fréquentation des éléphants dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Il a été mis en place en 2012 par les ONG Des éléphants et des hommes, Sitatunga et ACODED, en partenariat avec le Service de Conservation du PNW, avec le soutien de l'UICN et il comporte trois composantes : l'éducation à l'environnement, la Lutte Anti-Braconnage (LAB) et les Conflits Homme-Eléphants (CHE) sur laquelle nous nous penchons ici plus en détail.

Lancée en décembre 2012, cette composante s'est d'abord attelée à localiser les zones de fréquentation des éléphants et de conflits, ainsi que les méthodes



d'atténuation utilisées par les populations pour proposer des méthodes innovantes et accessibles à ces dernières. Dans ce cadre, des enquêtes dans 142 villages de la région de l'Extrême-Nord Cameroun ont été effectuées.



Contrairement aux études antérieures, nous avons observé un changement dans les itinéraires et mouvements. En effet, par la dégradation des ressources hydriques et de la qualité de la végétation dans le PNW suite à la construction du barrage de Maga en 1979 et les sécheresses des années 70 et 80, trois groupes d'éléphants ont été identifiés : un premier groupe migrant vers le nord du PNW, un second vers le sud et un troisième passant l'année dans le parc. L'étude de 2013 montre qu'aujourd'hui il n'existe plus que deux groupes de migration, le troisième s'étant dilué dans les deux autres suite à la dégradation des conditions d'existences des éléphants à l'intérieur du PNW.

Aussi, les corridors de migration des éléphants ont changé avec pour principales raisons l'insécurité dans la zone du Lac Tchad, l'urbanisation et la création de la route commerciale Maltam-Fotokol vers le nord du PNW et l'occupation des corridors par les populations vers le sud.

La migration se fait désormais dans deux directions : du PNW vers le PN de Kalamaloué (PNK), au nord, aux mois de décembre-janvier, avec retour au PNW aux mois de juin-juillet et du PNW vers le sud dans le triangle agropastoral Mindif-Moulouvoudaye-Kalfou. Les éléphants ayant migré du PNW vers la réserve forestière de Kalfou au Sud en 2008 n'y sont plus revenus, ce qui

conforte la thèse de la dégradation accentuée des ressources du PNW.

Le déplacement des éléphants en dehors du PNW engendre des conflits avec des populations locales de plus en plus nombreuses et occupant désormais les corridors de migrations et des espaces de pâturages des éléphants. Globalement, les problèmes de coexistence entre humains et éléphants enregistrés auprès des populations dans la zone d'étude sont de plusieurs ordres : des dégâts causés aux cultures, aux greniers, aux installations hydrauliques et aux plantations forestières, de la nuisance sociale en passant par des atteintes à la vie des personnes et du bétail, avec blessures et mort d'hommes et de têtes de bétail.

Les dégâts aux cultures constituent le principal problème et ils sont particulièrement importants dans les zones périphériques des AP, ce qui semble logique étant donné la nature opportuniste des éléphants et le fait que les agriculteurs, en quête de terres de culture, installent les champs près de ces espaces, comme beaucoup d'études l'ont montré.

Malgré des efforts basés sur des moyens traditionnels (feu, cris, tam-tam, gris-gris, prières, surveillance des cultures, etc.), les paysans de la zone de Kalfou sont relativement impuissants et épuisés par les efforts déployés en vue de protéger leurs cultures. Au mois d'octobre 2013 par exemple, le MINFOF a estimé les dégâts d'éléphants à 42 hectares de culture dévastée dans l'arrondissement de Kalfou.

En tentant de protéger leurs cultures et les infrastructures, ces derniers parviennent parfois à repousser les éléphants, créant de nouveaux couloirs, dans un domaine vital plus étroit et favorisant de ce fait les situations de contact entre humains et éléphants et donc de potentiels conflits.

Le contact entre les éléphants et les populations dans les zones de présence des éléphants donne parfois lieu à des affrontements mortels, aussi bien pour les éléphants que pour les humains. Nous avons recensé de 2010 à 2015 sept personnes tuées, dont six victimes pour la seule année 2015 (quatre victimes dans la zone de Logone Birni et deux dans la zone de Kalfou). Cinq personnes ont été blessées par les éléphants dans la zone de Kalfou dont une en 2012 et quatre en 2013, et cinq éléphants, essentiellement des éléphanteaux, ont été tués.

Malheureusement pour les familles de victimes, la loi forestière régissant la gestion de la faune ne prévoit pas d'indemnisation pour les dommages causés par la faune sur les personnes et leurs biens.

Pour les cas de morts d'éléphants, les raisons avancées par les agents de la conservation sont principalement les piétinements par les éléphants adultes et les fortes chaleurs là où d'autres pensent que les populations en sont à l'origine, soit pour se venger des pertes causées par les éléphants, soit pour leur viande. Nous avons ainsi enregistré le cas d'un éléphant mort à trois mètres d'un champ nouvellement ouvert. Dans un autre cas, les populations se sont acharnées à coups de machette sur un jeune éléphant mort, d'après elles, des suites de piétinements lors du refoulement qu'elles entreprenaient pour protéger leurs cultures. Suite aux enquêtes menées par l'administration forestière, les personnes ayant mangé la viande de ce jeune éléphant ont été frappées d'une amende, conformément à la législation en vigueur.

Outre les dégâts sur les cultures et les affrontements directs avec les populations, les éléphants détruisent également les installations et ouvrages hydrauliques, particulièrement les conduits d'eau pour les cultures maraichères, les vergers de manguiers le long du fleuve Logone, les canaux de pêche et les mares d'abreuvement de bétail.

D'après les populations d'un village situé au nord du PNW, dans la zone de migration des éléphants, les canaux de pêche détruits sont enterrés au passage. Les pertes directes (coûts de construction de canaux) et le manque à gagner (à travers le coût d'opportunité des poissons non pêchés) ont été estimés à plusieurs millions de francs CFA par victime, dans une région déjà fortement frappée par la pauvreté rurale. Dans la zone de Kalfou, des mares d'abreuvement du bétail sont également détruites et d'après les populations, les éléphants infectent l'eau par leurs urines, la rendant impropre pour le bétail.

Concernant les dégâts sur les animaux domestiques, les enquêtes menées ont permis de relever huit bœufs tués par les éléphants entre 2011 et 2012. On estime ces pertes à environ 3 200 000 FCFA. Outre les attaques directes sur les bœufs, les enquêtes ont révélé que les éléphants se nourrissent des herbes conservées dans l'eau pour les bœufs dans la zone de Logone Birni, ce

qui représente un manque à gagner pour les éleveurs pauvres, en plus des pertes directes, et à nouveau un risque potentiel pour la conservation des éléphants.

Si certains éleveurs ont une perception négative des éléphants, d'autres nous ont par contre révélé dans la zone de Kolara que les éléphants contribuent à la résolution en leur faveur des conflits agropastoraux. La présence des éléphants en effet, libère les pistes de transhumance occupées par les agriculteurs, réduisant ainsi les espaces cultureux et contraignant certains à l'abandon de l'activité agricole.

Au-delà de ces aspects économiques, le coût pour les populations de la région est également social. Des efforts considérables sont ainsi faits pour la protection des cultures, des biens et des vies. Les perturbations touchent les activités quotidiennes comme l'agriculture, l'élevage et la libre circulation entre les villages et la crainte de blessure ou de décès constituent une nuisance sociale importante. Des dommages indirects sont également observés, le phénomène entraînant parfois la déscolarisation des enfants pour surveiller les cultures.

Avec le recul considérable du couvert végétal et donc de l'habitat naturel de la faune sauvage et l'explosion démographique autour des AP, les CHE risquent de continuer à prendre de l'ampleur si les conditions nécessaires à la survie des éléphants dans le PNW ne sont pas rapidement restaurées.

En attendant que des moyens conséquents soient mobilisés pour réhabiliter les fonctions écologiques du PNW afin de réduire l'ampleur du phénomène, ACODED, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers (UICN-PACO et CF-UICN), continue son travail. Des actions de formation des populations autour des AP à la fabrication et à l'utilisation des briques de piment-bouse pour refouler les éléphants, l'éducation à l'environnement des écoliers du primaire axée sur les classes nature et la vulgarisation de la législation faunique sont ainsi entreprises. La connaissance par les populations de la loi est en effet aussi importante et contribue, non seulement



à la Lutte Anti-Braconnage, mais également à l'atténuation des CHE. Dans cette perspective, ACODED a formé des animateurs et des membres des communautés dans la zone des CHE autour du PNW.

Les actions de conservation des éléphants entreprises par ACODED et ses partenaires portent aujourd'hui leurs fruits, puisque l'on ne déplore aucun cas de braconnage des éléphants de la région. La principale menace de la conservation des éléphants reste les CHE, à l'origine des cas sporadiques de morts d'éléphants constatés. Il est donc urgent de développer de mesures d'atténuation de ces conflits dans la région, comme l'utilisation des briques de piment-bouse actuellement testée par ACODED, associée à d'autres formes d'utilisation de piment telles que les cultures alternatives. En parallèle à ces mesures d'atténuation des conflits, ACODED compte continuer avec les actions visant à augmenter le niveau de tolérance des éléphants telles que les classes nature et le développement de l'écotourisme via le tourisme local. Le programme « Elewatch » développé par le partenaire « Des éléphants et des hommes » est à ce sujet une nouvelle opportunité de partenariat pour ACODED.

Plus d'information : Thomas.bacha@iucn.org

En Afrique centrale, des ONG locales s'unissent pour soutenir la conservation des grands singes et de leur habitat

*Par Thomas Bacha – UICN-PACO
Direction 6 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique*

Du 19 au 21 avril 2016, six ONG nationales du Cameroun, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo et du Gabon se sont réunies à Nkala (RDC) pour créer une alliance innovatrice visant à renforcer la contribution de la société civile à la conservation des grands singes et de leur habitat en Afrique centrale.

Malgré quelques réussites dans des zones spécifiques, la situation générale de la biodiversité dans la sous-région s'est dégradée au fil des ans. Les populations de grands singes dans la région est toujours menacée par des activités anthropiques tels que le braconnage, les trafics et la détérioration de l'habitat, posant ainsi un sérieux problème à la conservation.

La situation politique et la gouvernance en place dans la région ne contribuent pas non plus

suffisamment à la conservation de ces espèces menacées.



Des membres d'ONG locales en Afrique Centrale réunis à Nkala (RDC) pour créer l'Alliance pour la conservation des grands singes de la sous-région

En dehors du rôle joué par les gouvernements des différents pays de la sous-région dans la conservation des espèces menacées, les ONG locales ont beaucoup contribué à la conservation des grands singes. Cependant, malgré leurs efforts, elles sont confrontées à plusieurs problèmes tels que le manque de personnel et/ou de moyens de financement.

C'est dans la perspective de ce dernier point qu'avec l'aide technique et le soutien financier de l'UICN à travers son Programme de Petites Initiatives, le Mbou Mon Tour (MMT) a accueilli les organisations suivantes à son siège basé à Nkala (Maï Ndombe, à 300 km de Kinshasa) : l'Environmental and Rural Development Foundation (ERuDeF, « Fondation pour le développement rural et environnemental » en français) et Tropical Forest and Rural Development (TF-RD, « Développement rural et des forêts » en français) du Cameroun, l'association gabonaise PROGRAM (protectrice des grands singes de la Moukalaba), Endangered Species International (ESI-Congo) du Congo Brazzaville et le Groupe d'appui à la conservation des écosystèmes de Basankusu et Bolomba (GACEBB) de la RDC.

L'idée de cet atelier stratégique était de trouver différentes manières de renforcer la contribution civile à la conservation des grands singes et de leur habitat en Afrique centrale. Durant ces trois jours de travail collectif, des petits groupes de travail ont été formés pour discuter de thèmes spécifiques pour définir une mission, des objectifs stratégiques et une feuille de route de six mois pour le réseau. Les activités à réaliser sur cette période ont été réparties aux différents membres de l'équipe.

La mission de cette action collective est de renforcer l'implication des ONG locales en Afrique centrale pour la conservation des grands singes et de leur habitat, à travers quatre objectifs stratégiques : renforcer la compétence des membres du réseau, valoriser le travail et les résultats des membres du réseau, mobiliser les fonds en faveur des membres, et promouvoir une bonne gouvernance au sein du réseau et entre les membres.

Pour plus d'informations au sujet du réseau Alliance-GSAC :
Louis NKEMBI, ERUDEF Directeur Général,
louis.nkemi@erundef.org

Des solutions connectées au service de la conservation

*Par Cosme Kpadonou, parc national de la Pendjari
 Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique*



De plus en plus, les nouvelles technologies ouvrent une nouvelle aire dans tous les secteurs d'activités socio-économiques. Après les domaines de la médecine, la mécanique, la recherche scientifique, les finances, etc., adapter les nouvelles technologies à la conservation de la nature est un fait de plus

en plus exploré.

N'étant pas en marge des défis de la modernisation de ses approches et outils de gestion, le personnel dirigeant de la Réserve de Biosphère de la Pendjari mène des réflexions sur l'utilisation des nouvelles technologies au profit de la conservation. Après l'organisation de l'atelier sur l'utilisation des drones dans la gestion de la réserve en janvier 2016, la Pendjari a abrité en juin dernier, un premier atelier sur l'application des *solutions connectées* dans la conservation. Il faut entendre par solution connectée, l'ensemble des interactions positives entre l'homme et les objets grâce à Internet, de façon à optimiser la circulation des informations et

accroître la capacité de réponse et d'action. Les solutions connectées sont importantes à plus d'un titre et appliquées à la conservation, elles pourraient permettre, entre autres, d'acquérir des données jusqu'alors inaccessibles, ou de réduire les tâches répétitives en vue de laisser plus de temps au personnel de la réserve pour se consacrer aux missions qui nécessitent plus de capacités de décision.



Cet atelier était une initiative de l'UICN-PAPACO dans l'objectif de tester, dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari, les solutions connectées les plus adaptées pour améliorer le niveau de gestion. Il s'agit donc d'une démarche pilote qui vise à répondre aux défis de conservation auxquels la Pendjari est confrontée. Il est attendu que la pertinence des résultats obtenus permette d'améliorer au besoin les solutions testées, et en cas de succès, de les intégrer à l'approche de gestion de la Pendjari.

La première étape de la mission a consisté à effectuer sur le terrain (Pendjari), un diagnostic des problèmes rencontrés. La prochaine étape, en cours de mise en œuvre, est l'élaboration d'un rapport qui présentera les solutions applicables suivant les résultats de la mission de terrain. Une sélection sera ensuite faite avec la collaboration du personnel de la Pendjari pour identifier les solutions connectées les plus adaptées, en tenant compte de leur efficacité, faisabilité, disponibilité, durabilité et leur coût.

Une fois cette étape franchie, la ou les solutions connectées les plus adaptées à la Pendjari seront disponibles et il reviendra à la Direction du Parc, de rechercher, en collaboration avec ses partenaires financiers, les fonds nécessaires pour leur mise en application à grande échelle. Un nouveau défi pour le parc et l'UICN-PAPACO... A suivre donc !

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
 Chargée de programme PAPACO
 Chargée de programme PAPACO

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN